

# Consultation publique Futur chalet des loisirs

## PROCHAINES ÉTAPES

« Le choix du scénario qui sera déposé en subvention ne constitue pas une autorisation de construire. Il s'agit d'une étape nécessaire pour connaître le niveau d'aide financière auquel la Municipalité pourrait avoir accès. Une décision finale sur la réalisation du projet et son financement sera prise ultérieurement par le conseil municipal, à la lumière des résultats de la subvention et des informations financières alors disponibles. »

### 1. Fin de la consultation citoyenne (16 juin 2026)

- Compilation des résultats par l'administration municipale.

### 2. Analyse des résultats (16 juin 2026)

- Présentation au conseil municipal des résultats du sondage;
- Analyse des préférences exprimées par les citoyens;
- Évaluation des commentaires reçus lors des consultations et sur les médias sociaux.

### 3. Choix du scénario pour la demande de subvention (17 juin 2026)

- Sélection du scénario qui sera déposé pour la demande d'aide financière;
- Ce choix vise à déposer le meilleur projet possible dans le cadre du programme de subvention et ne constitue pas une décision finale de construction;
- Publication des résultats du sondage et de la décision du conseil (22 juin 2026).

### 4. Dépôt de la demande d'aide financière (22 juin 2026)

- Dépôt officiel de la demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);
- Transmission des plans préliminaires, estimations de coûts et documents justificatifs.

### 5. Analyse gouvernementale

- Évaluation du projet par le gouvernement du Québec (peut prendre plusieurs mois);
- Analyse de l'admissibilité et du niveau d'aide financière pouvant être accordé.

### 6. Retour auprès des citoyens

- Communication de la décision gouvernementale dès qu'elle sera connue;
- Présentation des impacts financiers réels selon le montant de subvention obtenu.

### 7. Décision finale du conseil municipal

- Si une aide financière est accordée, le conseil décidera s'il poursuit ou non le projet;
- Si aucune aide financière n'est pas obtenue, le conseil réévaluera, avec la population, les options disponibles avant de prendre une décision.

### 8. Conception finale et réalisation – une fois la décision du conseil prise

- Finalisation des plans et devis;
- Autorisations gouvernementales requises;
- Appel d'offres public;
- Construction du projet retenu.